INFO-PARENTS

- Février 2022 -

École des Découvreurs

Février 2022

Chers parents,

Voici la publication de l'Info-parents de février. Ce mois-ci, nous avons deux grandes semaines, celle de la semaine des enseignantes et des enseignants du 6 au 12 février 2022, puis la semaine de la persévérance scolaire du 14 au 18 février. Il s'agit d'une belle occasion pour rendre hommage aux enseignants et aux élèves ainsi que de souligner leur travail exceptionnel.

Je tiens à remercier nos enseignantes et enseignants qui travaillent au quotidien à la réussite éducative de nos jeunes. Leur travail est essentiel, car il joue un rôle déterminant auprès de nos jeune dans l'atteinte de leur plein potentiel.

De plus, je vous invite à lire tout le document afin d'obtenir toutes les informations importantes pour le mois en cours.

Bonne lecture.

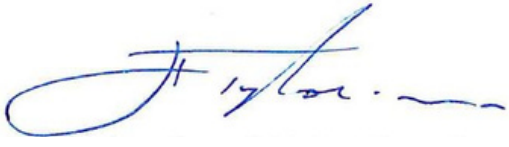

Jean-François Taylor-Wingender
Directeur

INFORMATIONS IMPORTANTES

Inscriptions au préscolaire 2022-2023

La période d'inscription pour les élèves du préscolaire débute le 7 février Pour plus d'informations, nous vous invitions à consulter le site www.csmb.qc.ca. Pour les réinscriptions des autres élèves, vous recevrez un courriel vers la mi-février.

Premier bulletin et rencontres parentales

Le 1er bulletin sera déposé sur le portail Mozaïk dès le 7 février. Les rencontres téléphoniques ou virtuelles avec les enseignants auront lieu entre le 7 et 11 février. Les enseignants ont déjà envoyé les lettres de convocation aux parents des élèves concernés.

Semaine de relâche

L'établissement scolaire incluant le service de garde seront fermés du 28 février au 4 mars pour la semaine de relâche.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Température et habillement

En tout temps, votre enfant doit avoir un pantalon de neige, des mitaines, un cache-cou, une tuque et des bottes. N'oubliez pas d'identifier TOUS les vêtements de votre enfant. Votre enfant doit avoir une paire de souliers à l'école en tout temps.

Fermeture d'école en cas de tempête de neige

Lorsqu'il y a fermeture, toutes les activités sont suspendues dans tous les établissements, incluant les services de garde. Il demeure de la responsabilité du parent de s'assurer que l'école soit ouverte avant d'y déposer son enfant ou de le laisser partir à pied, et ce, en consultant la page de la CSSMB.

Retards et absences

Si votre enfant doit s'absenter, il est important de communiquer avec le secrétariat, en laissant un message. Nous vous rappelons que, le matin, votre enfant peut entrer progressivement dans l'école de 8h40 à 8h45. Après quoi, votre enfant doit passer par l'entrée principale pour signaler son retard à la secrétaire.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Semaine des enseignants

La Semaine des enseignants qui se tient du 6 au 12 février est l'occasion de rendre hommage à nos enseignants qui travaillent au quotidien à la réussite éducative de nos élèves et qui leur donnent le goût d'apprendre et de se dépasser. Nous vous invitons à mettre un commentaire positif sur notre page Facebook!

Activité récompense : Vers le Pacifique

Le 4 février a eu lieu une activité spéciale afin de récompenser tous les élèves de l'école pour avoir rempli les plumes de Mme Pacifique grâce à leurs bons coups. Pour souligner l'évènement, chaque classe a dansé dans la noirceur accompagnés de bâtons lumineux sur des musiques rythmées.

Journée de la Saint-Valentin

Afin de célébrer cette journée de l'amitié et de l'amour, nous invitons les élèves à porter un chandail aux couleurs ou aux motifs de la Saint-Valentin le lundi 14 février. Il y aura d'autres petites activités en lien avec ce thème au courant du mois.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Conseil d'établissement

Voici le calendrier des rencontres virtuelles pour cette année :

Rencontre 3 : le lundi, 21 février 2022
Rencontre 4 : le lundi, 28 mars 2022
Rencontre 5 : le lundi, 2 mai 2022
Rencontre 6 : le lundi, 13 juin 2022

Nous vous rappelons que ces rencontres sont publiques et que les parents qui désirent y assister sont les bienvenus. Pour les intéressés, veuillez vous informer auprès de la secrétaire pour obtenir le lien Teams de la rencontre.

L'ordre du jour, les procès-verbaux et les noms des membres du conseil sont disponibles sur le site internet de l'école.

CONSIGNES POUR L'ENFANT QUI DÉVELOPPE DES SYMPTÔMES OU QUI DEVIENT UN CAS DE COVID-19

Un enfant qui développe des **symptômes compatibles avec la COVID-19** doit :

- **S'isoler** pour un minimum de 24 heures;
- Passer un **test rapide** immédiatement, si disponible;
- Passer un **2e test rapide** 24 à 36 heures plus tard, si le 1er test est négatif.

Le retour aux activités habituelles pourra se faire après le 2e test rapide négatif, si les symptômes s'améliorent et après au moins 24 heures sans fièvre.

À noter que la bulle familiale d'un enfant symptomatique doit s'isoler pour la même durée que l'enfant symptomatique.

DURÉE DE L'ISOLEMENT POUR LE CAS OU L'ENFANT SYMPTOMATIQUE

(si aucun accès à des tests rapides lui permettant de suivre les consignes de l'encadré ci-haut)

	12 ans et plus	Moins de 12 ans	Personnes immunosupprimées
Adéquatement vacciné	**Isolement 5 jours après le début des symptômes,** puis port du masque et distanciation pour les 5 jours suivants*	**Isolement 5 jours après le début des symptômes,** puis refaire un test rapide au jour 5**. • **Si le test est positif** OU **si le test n'est pas disponible** : prolonger l'isolement pour 5 jours supplémentaires. L'isolement pourra être levé avec 2 tests rapides négatifs à 24 heures d'intervalle entre les jours 6 et 10*. • **Si le test est négatif** : l'enfant peut reprendre ses activités*.	**Isolement 21 jours après le début des symptômes.**
Non adéquatement vacciné	**Isolement 10 jours après le début des symptômes**		

* Si les symptômes s'améliorent et après au moins 24 heures sans fièvre.

** Les enfants ayant des besoins particuliers et qui sont incapables de porter le masque de procédure doivent suivre les consignes s'adressant aux enfants de moins de 12 ans, et ce peu importe leur âge. Si l'enfant est incapable de se soumettre à un test rapide, il en sera exempté et l'isolement sera levé au jour 6, si les symptômes s'améliorent et après au moins 24 heures sans fièvre.

Pour plus d'information :

Québec.ca/isolement

SERVICE DE GARDE

Journée pédagogique

Nous vous rappelons de faire les inscriptions nécessaires pour la journée pédagogique du vendredi 11 février.

Facturation

La facturation est effectuée à la fin de chaque mois. L'envoi des états de compte se fera lors du dernier jour ouvrable du mois. Les soldes de l'an dernier doivent être acquittés dès que possible. Les frais sont payables par internet. Nous n'acceptons pas les chèques et l'argent comptant. Vous trouverez à la page suivante, le formulaire pour sélectionner votre institution financière lors du paiement internet.

Absences

IL EST TRÈS IMPORTANT, pour la sécurité de votre enfant, d'informer le service de garde ET l'enseignant(e) de son absence au dîner et/ou après l'école. Pour se faire, vous pouvez communiquer :

- par courriel : servicedegarde.desdecouvreurs@csmb.qc.ca
- par téléphone au (514) 366-0028

ET (très important)

- informer l'enseignant(e) de votre enfant dans l'agenda

SERVICE DE GARDE

Relevés fiscaux

Le paiement pour les frais de garde ou de surveillance des dîneurs concernant l'année 2021 (janvier à décembre 2021), doit être effectué au plus tard le 8 février 2022, pour que l'encaissement soit considéré lors de l'émission des relevés fiscaux.

Veuillez noter que les reçus fiscaux sont émis aux payeurs des frais. Cette information est mentionnée sur l'état de compte de votre enfant.

ADMISSIBILITÉ FISCALE DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS ANNÉE 2021

SERVICE DE GARDE ET DE SURVEILLANCE DES DÎNEURS	FÉDÉRAL	PROVINCIAL
Frais de garde – élève ayant un statut régulier journée de classe	Admissible	Non admissible
Frais de garde - élève ayant un statut sporadique journée de classe	Admissible	Admissible
Frais de garde – élève ayant un statut dîneur journée de classe	Admissible	Admissible
Frais de garde — journée pédagogique (8,55 $)	Admissible	Non admissible
Frais de garde — journée pédagogique (écart entre le tarif à 8,55 $ et celui de la journée pédagogique)	Admissible	Admissible
Frais d'activité optionnelle — journée de classe	Non admissible	Non admissible
Frais d'activité optionnelle — journée pédagogique	Non admissible	Non admissible
Frais de retard	Admissible	Admissible
Frais pour un chèque sans provision	Non admissible	Non admissible
Frais de repas ou collation	Non admissible	Non admissible

CALENDRIER MENSUEL

Février 2022

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
31	1	2 Vaccination à l'école	3	4 Activité vers le pacifique	5	6
7 Conseil d'établissement à 18h00	8 Rencontres parentales - Semaine des enseignants!	9	10 1er bulletin	11 Pédagogique	12	13
14 Journée Saint-Valentin à l'école	15	16	17 Présentation d'un auteur 1er et 2e cycle	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	1 Semaine de relâche	2	3	4	5	6

“

LA PERSÉVÉRENCE VIENT À BOUT DE TOUT

CITATION DU MOMENT

Proverbe français

SUIVEZ-NOUS!

POUR REJOINDRE L'ÉCOLE:
514 366-0028

ALLEZ VOIR NOTRE PAGE FACEBOOK!

NOTRE SITE INTERNET : HTTPS://DESDECOUVREURS.ECOLELASALLE.COM/